

## REGLEMENT MARCHÉ AUX PUCES

**Giromagny – Dimanche 1 octobre 2017**

- ☞ ☞ Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer, **avant le délai indiqué ci-dessous**, le coupon réponse totalement rempli accompagné du paiement en chèque.
- ☞ ☞ **Aucune place ne sera attribuée au-delà de ce délai de réservation. Les places non payées ne seront pas réservées.** Il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupation.
- ☞ ☞ **LE PRIX DES EMPLACEMENTS EST DE 15 € PAR PORTION DE 5 METRES LINEAIRES.**
- ☞ ☞ Les stands de boissons, de restaurations, de pâtisseries et de friandises sont exclus puisque réservés à l'association organisatrice (Harmonie de Giromagny)
- ☞ ☞ La vente d'animaux est strictement prohibée.
- ☞ ☞ La vente d'armes blanches, à percussion ou non mouchetées est strictement interdite.
- ☞ ☞ L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- ☞ ☞ La vente d'articles favorisant la xénophobie ou le racisme est interdite.
- ☞ ☞ Toute utilisation de moyen de chauffage et de mécanisme dangereux est interdite.
- ☞ ☞ Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- ☞ ☞ L'association décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- ☞ ☞ **LA MISE EN PLACE SE FERA DE 5H00 À 7H00** ; au-delà les places non occupées seront redistribuées aux personnes déjà installées.
- ☞ ☞ **Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre au plus tard pour 18 heures. Les déchets et objets quelconques sont à débarrasser obligatoirement !**  
**La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents provoqués de leurs parts.**

*En cas de non respect de ce règlement, l'Harmonie de Giromagny sera seule juge pour prendre toutes les dispositions qui s'imposent.*

*Ce règlement a été déposé à la MAIRIE de GIROMAGNY et à la GENDARMERIE de GIROMAGNY.*

☞ Talon d'inscription accompagné du paiement à retourner avant le **samedi 23 septembre 2017** à :

☞ **Mme NAGELLEN Marie-Suzanne**, 24 Route du Rosemont, 90200 VESCEMONT  
☞ 03.84.27.13.79. ou 06.33.70.05.42 Email : <http://harmonie-giromagny.com/>

✂-----  
NOM – Prénom : ..... – Téléphone : ..... / ..... / ..... / ..... / .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... – Localité : ..... email : .....@.....

Joindre la copie recto et verso de votre carte d'identité.

**Si professionnel,**

Registre du commerce n° : ..... délivré le ..... à ..... par.....

Articles vendus : .....

**[Tous ces renseignements sont obligatoires ; si manquant, alors inscription non valable.]**

Je réserve un emplacement de ..... mètres linéaires. Ci-joint un chèque de ..... Euros  
**libellé à l'ordre de l'Harmonie de Giromagny.**

J'ai pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre ou à échanger est régulière, qu'avec cette inscription, j'ai participé à **2 ventes au déballage au plus cette année** (article L 310-2 du code du commerce). Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre paraphé par le Maire de la Commune organisatrice et tenu à disposition des services de police ou de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Date : ..... / ..... / 2017 Signature obligatoire :